ROYAUME DU CAMBODGE Nation Religion Roi

Conseil Constitutionnel n°21/2003/CC.I.

Phnom Penh, le 3 octobre 2003

A Monsieur le Ministre de la Justice

OBJET: Demande d'avis

REFERENCE: Votre lettre n°1049/AK.KY/2003 du 22 septembre 2003.

Faisant suite à votre lettre citée en référence et dont l'objet est rappelé sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande est irrecevable du fait qu'elle ne rentre pas dans la compétence du Conseil Constitutionnel.

P. Le Conseil Constitutionnel Le Président Signé et cacheté: BIN CHHIN